



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

Postulat

Titre : Horaire de l'administration communale

Auteur : Damien Fumeaux, UDC

Date : 24.08.2024

Contexte

Si un citoyen veut se rendre à l'administration communale, il ne peut le faire que du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 ainsi que le mercredi de 14h à 18h à moins d'appeler l'administration entre 09h et 11h ou 14h et 16h afin de prendre un rendez-vous hors des horaires d'ouverture. Mise à part le mercredi en début de soirée qui est la seule tranche horaire en dehors des horaires de bureau (à condition de ne pas travailler à Lausanne) il devient presque obligatoire pour un concitoyen de devoir prendre une partie de sa matinée afin de se rendre à l'administration pour commander une nouvelle carte d'identité ou devoir apporter des documents.

Demande

L'administration communale étant un service public essentiel à la vie de notre commune, elle se doit d'être accessible au plus grand nombre de contheysans possible. Non pas uniquement pour les personnes arrivant à se libérer pendant les heures de bureau ou travaillant à proximité de la commune pour venir le mercredi avant 18h. Au niveau cantonal, le SCN a réussi à montrer l'exemple en élargissant ses horaires d'ouverture, pourquoi notre commune ne consoliderait-elle pas son rôle de pionnière en la matière par rapport aux autres communes de notre canton ?

Conclusion

Afin de faciliter la vie des citoyens contheysans qui ne peuvent pas se libérer pendant les heures de bureau, il est demandé par ce postulat que le Conseil communal étudie la possibilité d'étendre les horaires d'ouverture dans la mesure du possible en dehors des horaires de bureau, y compris en ce qui concerne les horaires pour les appels téléphoniques.